

LA LANGUE DE MATHURIN REGNIER



Mathurin Régnier, *Satyre II*

Attention : J'ai modernisé la forme pour une lecture plus aisée. Mais on peut la trouver dans l'article mis en bibliographie ci-dessous. Les poètes décrits par Régnier sont un mélange de Trissotin et de Tartuffe. Les éléments fournis pour éclairer la langue de Régnier sont extraits de l'article cité en bibliographie.

Or, laissant tout ceci, retourne à nos moutons,
Muse, et sans varier dis- nous quelques sornettes
De tes enfants bastards, ces tiercelets des poètes,
Qui par les carrefours vont leurs vers grimaçants,
Qui par leurs actions font rire les passants,
Et quand la faim les poind, se prenant sur le vôtre,
Comme les étourneaux ils s'affament l'un l'autre ;
Cependant sans souliers, ceinture ni cordon,
L'il farouche et troublé, l'esprit à l'abandon,
Vous viennent accoster comme personnes ivres,
Et disent pour bonjour : « Monsieur, je fais des livres,
On les vend au Palais, et les doctes du tans
A les lire amusez n'ont autre passe-tans. »
De là, sans vous laisser, importuns ils vous suivent,
Vous alourdent de vers, d'allégresse vous privent,
Vous parlent de fortune, et qu'il faut acquérir
Du crédit, de l'honneur, avant que de mourir,
Mais que, pour leur respect, l'ingrat siècle où nous sommes
Au pris de la vertu n'estime point les hommes,
Que Ronsard, du Bellay, vivants ont eu du bien,
Et que c'est honte au Roy de ne leur donner rien ;
Puis sans qu'on les convie, ainsi que vénérables,
S'assissent en prélats les premiers à vos tables,
Où le caquet leur manque, et, des dents discourant,
Semblent avoir, des yeux, regret au demeurant.
Or la table levée ils curent la mâchoire,
Après grâces Dieu beut, ils demandent à boire,
Vous font un sot discours, puis au partir de là,
Vous disent : « Mais, monsieur, me donnez vous cela ? »
C'est toujours le refrain qu'ils font à leur balade ;
Pour moy je n'en voy point que je n'en sois malade,
J'en perds le sentiment, du corps tout mutilé,
Et durant quelques jours j'en demeure opilé.



LEXIQUE

Le vocabulaire n'est ni plus ni moins archaïque que celui des burlesques, des comiques, des fabulistes, des pamphlétaires et des orateurs du XVII^e siècle.

Les mots suivants appellent un commentaire historique :

- ✚ poind (127) : le « d » rappelle celui de l'infinitif poindre (lat. *pungere*) comme le dde pond (ponit) rappelle celui de pondre (*ponere*) ; ce verbe, d'un type peu représenté (seulement oindre et joindre), sera éliminé au XVII^e siècle par piquer dans son sens propre, et survivra dans des emplois proverbiaux ou littéraires (le jour point) ; sur le participe présent poignant conservé comme

adjectif, des écrivains du XIX^e siècle (Grévisse cite Chateaubriand et Daudet !) referont, fautivement, un verbe poigner.

- ✚ se prenant sur le vostre : « recourant à votre bien » ; se prendre a ce sens dans l'expression ne savoir où se prendre (Corneille, Massillon, Bossuet) ; le vostre est substantive comme l'est encore de nos jours le singulier dans le tien et le mien.
- ✚ alourdent : « assomment », d'alourder, antonyme d'alléger doublant alourdir, et encore mentionné en 1690 par Furetière.
- ✚ pour leur respect : « en ce qui les concerne », locution imitée du latin (*respectu alicujus*) et qui apparaît en anglais sous la forme *with respect to*. l'ingrat siècle (139) : non le XVII^e siècle, mais « le monde », sens habituel dans l'usage religieux (cf. clergé séculier).
- ✚ vertu : présente ici le sens latin de « valeur, mérite », sans impliquer (ni exclure) l'idée morale qu'imposeront à la longue les emplois religieux.
- ✚ or : employé ici avec son sens temporel primitif (**ha hora*, « à l'heure qu'il est, maintenant ») rejeté par Malherbe dans ses annotations de Desportes.
- ✚ la table levée : emploi de lever pour « desservir » conservé régionalement et qui remonte au sens étymologique d'« alléger » (*levare*, cf. *levis*).
- ✚ après graces Dieu beut (148) : « après avoir bu pour rendre grâces à Dieu » semble être une locution comprise en bloc, car la construction absolue du complément datival (remontant à *gratias Deo*) et le maintien d'un t à la finale du participe écrit ailleurs *beu* (II, 64), remontant au latin *'bibutum*, marquent une lexicalisation ancienne ; l'emploi du participe là où l'infinitif serait possible (cf. après boire) s'observe aussi dans après
- ✚ dîné, alternant à l'époque classique avec après dîner.

GRAMMAIRE

- ✓ *s'assissent* : cette forme très insolite ne figure pas dans les dialectalismes cités par Fouché (*Le Verbe*, pp. 157- 8) ; un croisement d'*assient* avec *assissent* donnerait *assissent* ; l'indicatif a pu être refait sur le subjonctif *assiece* rencontré en Normandie, en Picardie, en Lorraine et en Bourgogne.
- ✓ *avant que de mourir* : construction usuelle à l'époque, cumulant la préposition de introductrice d'infinitif avec une conjonction que amenée facultativement en moyen français par le sens comparatif de la préposition avant ;

TRAITS RELEVANT DE L'USAGE DU TEMPS

La seule survivance d'une tradition ronsardienne chez les éditeurs du XVII^e siècle était la formule « orthographe de Ronsard » par laquelle ils désignaient toutes les simplifications graphiques dont l'impression des textes poétiques avait le privilège en vertu d'un usage antérieur à Ronsard, mais que Charles Beaulieux avait tort selon N. Catach de faire remonter jusqu'au scribe Guiot (le copiste des romans de Chrétien de Troyes).

TRAITS RELEVANT DU STYLE DE RÉGNIER

Au chapitre VIII de sa thèse sur Mathurin Régnier, consacré à la langue et à la versification, Joseph Vianey dit (p. 288) que notre poète « viole à peu près toutes les règles qui dans le Commentaire sur Desportes sont qualifiées d'infailibles, ...et ressuscite un bon nombre de mots dont la mort y est enregistrée » comme bienheurer, confort, grever, or au sens temporel, maints, jà, du depuis, chacun dans la fonction de chaque...

Mais il faut rappeler que Malherbe ne légiférait pas pour les genres mineurs comme la satire ou la fable, et n'a jamais visé dans ses critiques le neveu de celui dont il avait fait sa cible.

Très conscient de la mesquinerie et de la médiocrité du poète censeur Malherbe, comme il le montre dans la IX^e satire, Régnier écrit selon sa propre nature, violant les règles qu'il ignore ou qu'il oublie,

LEXIQUE

- ✓ *retourne à nos moutons* (122) évoque la farce de Maistre Pathelin, sur un ton familier qui préserve heureusement de toute solennité l'apostrophe à la Muse ; effet comique de mélange des tons.
- ✓ Le verbe *varier* (123) évoque quelque arabesque de l'enchaînement logique ou peut-être d'une mélodie comme le suggère Raibaud.
- ✓ Du mot *sornettes* (123), Villon se servait déjà pour léguer ses vers au « camus sénéchal » qui une fois paya ses dettes, et qu'il autorisait à en « faire des allumettes » (*Le Testament*, CLXX) ; encore un clin d'il de Régnier à un illustre et cher devancier ?

- ✓ L'adjectif bastards (124), même si le père est Apollon, et même si Du Bellay dans une pièce (64) des Regrets proclamait et expliquait la supériorité des enfants illégitimes, est employé ici avec la connotation péjorative qui l'a fait remplacer dans la langue administrative par l'adjectif naturel.
- ✓ leurs vers grlmassans : emploi transitif insolite de ce verbe au sens de « débiter avec des expressions outrées » ; mot du XIV^e siècle semblant remonter à un 'grima francique signifiant « masque » avec un suffixe péjoratif connotant ici le ridicule.
- ✓ la faim les poind : figure concrète pour peindre la sensation.
- ✓ comme les estourneaux Ils s'affament l'un l'autre : nouvelle évocation ornithologique, tirée cette fois de l'expérience des paysans : les étourneaux se disputent voracement une trop maigre pâture ; le vers 216 de la satire VI révèle que Régnier, comme la plupart des usagers de ce mot, confondait étourneau, ou sansonnet (lat. stu melius), insectivore, avec la grive ou tourde (lat. turdus) que son goût pour les raisins étourdit souvent (*ex-turdire) ; d'où la connotation particulière de ce nom d'oiseau, attestée dès le XV^e siècle : As-tu bien teste d'estournel ? (Miracle de Ste Geneviève).
- ✓ sans souliers, ceinture ny cordon : tableau-inventaire de la pauvreté ; s'agit-il du cordon d'un chapeau comme le suggère un commentateur moderne ? Mais les chapeaux d'alors avaient plus de rubans que de cordons, et l'absence d'un tel accessoire serait moins fortement frustrante que celle des souliers et de la ceinture ; on peut ne voir dans ce cordon que la désignation redondante (avec gradation) du référent de ceinture (pas même une ficelle !)
- ✓ L'oeil farouche et troublé : peinture du moral par le physique ; farouche (bas latin forasticus, « étranger ») était encore synonyme de sauvage (le loup était une bête farouche). comme personnes yvres : manière imagée de qualifier leur indiscrétion.
- ✓ vous alourdent de vers : peinture concrète du sentiment.
- ✓ ainsi que vénérables, s'asslesent en prélats les premiers : façon malicieuse (s'adressant à un comte philosophe) d'exprimer le droit qu'ils s'arrogent sous l'aiguillon de la faim, réservé aux prélats et autres personnages « vénérables ».
- ✓ caquet : dérivé régressif du verbe onomatopéique caqueter (W siècle) ; fréquent chez Régnier, chez Molière ; La Fontaine appelle la pie Caquet bon bec ; connotation de vanité (rabattre le caquet).
- ✓ des dents discourant : métaphore répondant au caquet du début de vers.
- ✓ ils curent la mâchoire : détail réaliste de ceux que Malherbe condamne dans tout poème sérieux.
- ✓ le refrain qu'ils font à leur balade : métaphore des plus pertinentes, puisqu'on parle (en vers) de poètes.

Les trois derniers vers expriment la dépression morale par une suite cohérente de vocables médicaux, dont le dernier, opilé (latin oppilatus, « bouché ») doit à sa haute technicité la saveur d'un euphémisme (le dérivé désopilé a seul pénétré dans l'usage commun, avec un sens figuré).

« Il fallait, dit Vianey, un Malherbe pour que les strophes tombassent avec grâce, comme l'a chanté Boileau, l'un et l'autre oubliant Ronsard et Du Bellay.

Visiblement, Régnier n'a pas choisi la forme strophique (celle, par exemple, des Regrets). Son propos n'est pas de donner à sa phrase un rythme métrique au-delà du rythme de l'alexandrin. Ses alinéas découpent le texte en parties inégales (ici : 13 vers, 12 vers ; la partie suivante, commencée au vers 147, s'achèvera au v. 162, soit 16 vers).

Le premier alinéa tombe entre deux rimes. Un point marque la fin de la première et de la deuxième partie, mais plusieurs coupent la troisième. Délibérément libre, « primesautier »,

Régnier refuse d'endiguer sa verve dans les structures des « formes fixes » du poème comme dans celles de la grammaire. Son insoumission n'étant pas de principe, mais de nature, comment n'arriverait-il pas que sa verve trouve çà et là sa meilleure expression dans de pures périodes et dans des strophes bien frappées ? »

BIBLIOGRAPHIE

Henri BONNARD, « Etude de langue et de style d'un passage des « Satyres » de Mathurin Régnier » (Œuvres complètes, éditées par Gabriel Raibaud, Société des textes français modernes, Nizet)